

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
654-2

1979

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1992-10

Amendement 1

**Conditions de fonctionnement pour les matériels
de mesure et commande dans les processus
industriels**

Partie 2:
Alimentation

Amendment 1

**Operating conditions for industrial-process
measurement and control equipment**

Part 2:
Power

© CEI 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 65A: Aspects systèmes, du comité d'études n° 65 de la CEI: Mesure et commande dans les processus industriels.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
65(BC)45	65(BC)47

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 14

4.2.4 Déphasage d'une source d'alimentation en courant alternatif polyphasé

Remplacer le paragraphe existant par le suivant:

4.2.4 Déséquilibre de tension dans un réseau triphasé

Conformément à la CEI 50(604)*, le taux de déséquilibre dans un réseau d'alimentation triphasé est l'expression du degré de déséquilibre par le rapport, exprimé en pourcentage, entre la valeur efficace de chacune des composantes inverse ou homopolaire et celle de la composante directe de la tension.

NOTES

- 1 Cette définition englobe en même temps les déséquilibres en grandeur et en phase.
- 2 Pour choisir une limite à la valeur du taux de déséquilibre, il y a lieu de préciser la composante symétrique à laquelle cette limite s'applique.

Quatre classes de valeurs limites sont définies:

- 4.2.4.1 Taux de déséquilibre inférieur à 1 %.
- 4.2.4.2 Taux de déséquilibre inférieur à 2 %.
- 4.2.4.3 Taux de déséquilibre inférieur à 5 %.
- 4.2.4.4 Spécial: le taux de déséquilibre est supérieur ou égal à 5 %.

* CEI 50(604): 1987, *Vocabulaire Electrotechnique Internationale (VEI) – Chapitre 604: Production, transport et distribution de l'énergie électrique: Exploitation.*